GROUPE ESC DIJON BOURGOGNE

Cahiers du CEREN 26 (2009)

CEREN

www.escdijon.eu

Les institutions musicales en Europe: Entre dépendance et autonomie

Mario d'Angelo [a]

[a] *Groupe ESC Dijon Bourgogne – Directeur de programme, Coordinateur, Idée Europe*

Mario.dangelo@escdijon.eu

Les institutions de la musique classique que nous désignerons ici par le sigle IM, sont confrontées en Europe, depuis les années 1990, à une dynamique qui peut se résumer ainsi: face à des moyens publics constants voire en baisse, pouvoir mettre en place des stratégies visant à trouver de nouvelles ressources, à dégager plus d'efficience organisationnelle et à conquérir de nouveaux publics pour rester légitimes dans un contexte médiatique globalement défavorable[1]. La diversité que nous rencontrons dans les réponses qui sont apportées par les IM à cet enjeu renvoie non seulement aux différences de contexte sociopolitique selon les pays[2] mais aussi aux caractéristiques intrinsèques à chaque IM (type d'activités artistiques, lieu, taille, notoriété, ancienneté, mode de gouvernement, type de gestion.). C'est la raison pour laquelle il est important de s'interroger sur la capacité de ces IM de développer cette dynamique de « modernisation ». Elle implique notamment des partenariats privés, le développement des offres périphériques, des activités complémentaires ciblées vers certains publics ainsi que des rapports avec des segments de publics plus "engagés" (Evrard, 2003). La gouvernance me semble par conséquent constituer une porte d'entrée intéressante pour comprendre les enjeux actuels des IM en Europe ainsi que leurs capacités à mettre en place des stratégies d'offres et de partenariats renouvelés avec leurs environnements en pleine évolution.

La question de la gouvernance des IM porte certes sur le rapport entre des parties prenantes ayant des droits légitimes dans une IM ; elle revient aussi à considérer l'action dirigeante liée au groupe d'acteurs clés qui doit prendre des décisions structurantes pour le management d'une organisation (Perez, 2003). Plutôt que d'organisation, je m'appuie sur la notion de système d'action. Celle-ci a été développée par la sociologie des organisations (Crozier, 2000 ; Foudriat, 2007). L'approche considère que l'interdépendance des acteurs forme système. Ce sont des règles du jeu, formelles (édictées et écrites) mais aussi informelles (non écrites, liées aux arrangements entre les acteurs), qui structurent l'interdépendance et les comportements des acteurs. Un système d'action n'épouse pas nécessairement les contours d'une organisation formellement et juridiquement délimitée. L'application des analyses de fonctionnement systémique aux institutions musicales (IM) permet de les considérer comme des ensembles humains organisés, avec des missions et des règles, autour desquelles se structurent les comportements des acteurs (Friedberg, 1997).

(…)

---

[1] Par exemple, l'absence de musique classique sur les médias audiovisuels aux heures de grande écoute.

[2] Les bouleversements dans les pays d'Europe centrale et orientale constituent quant à eux des cas à part. Globalement, on s'accorde à penser que le modèle de leurs institutions culturelles est proche de celui de l'Europe occidentale (Smithuilsen, Vermeulen, 2008 ; d'Angelo, Vesperini, 1999) avec cependant moins de moyens, qu'ils soient publics ou privés. Dans les études de terrain servant à cette analyse de la gouvernance, je n'ai toutefois pas inclus d'exemples d'IM de pays de l'ex-bloc soviétique.